

Protection sociale - Rémunérations

Le Syndicat-Unifié/Unsa signe

Au terme de nombreuses réunions de la Commission paritaire nationale (CPN) sur la protection sociale et les rémunérations, nous sommes parvenus à la conclusion d'accords sur l'ensemble des sujets : Prévoyance, Santé, Retraites, Revalorisation des Rémunérations annuelles minimales. Cet accord salarial entraîne le versement d'une prime de 600 € nets pour chaque salarié. Le versement interviendra en janvier 2006.

**En conséquence et en cohérence avec la ratification de ces accords,
le Syndicat-Unifié/Unsa n'appelle plus à la grève le 29 novembre.**

Nous développerons plus en détail dans nos prochaines publications l'ensemble des accords signés :

○ **Protection sociale**

- Cadre général de la Protection sociale
- Frais soins de santé
- Prévoyance
- Régime supplémentaire de retraite

○ **Rémunérations**

- Revalorisation des RAM
- Versement d'une prime uniforme «de Villepin» de 600 €

Merci à toutes celles et ceux qui ont montré leur détermination en participant à la mobilisation, notamment en signant la pétition intersyndicale. Merci à celles et ceux qui durant ces semaines ont participé au large et riche dialogue sur ces sujets essentiels de notre contrat de travail. Vous avez les uns et les autres permis cette issue positive pour l'ensemble de la collectivité professionnelle.

*Le Secrétariat National :
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*